

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1468

13 juin 2012

SOMMAIRE

Alpinvest S.A.	70462	Hundred	70457
Amuco SPF S.A.	70434	Hundred S.à r.l.	70457
Anson Partners Holding S.à r.l.	70464	IGLS Invest S.A. SPF	70434
Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA	70435	Integra Solutions S.A.	70464
Bolux	70419	Loseti S.A.	70435
Captiva MPV S. à r.l.	70439	MCP III Investment S.à r.l.	70429
Careland Luxco 1 S.à r.l.	70440	Mercurion Asia Fund	70426
CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage)	70433	Morgan Stanley Investment Funds	70418
CCPEOF Luxembourg	70447	NFC Luxembourg S.A.	70433
Cevip S.A.	70461	REYL (Lux) GLOBAL FUNDS	70427
CIC CH Fund	70422	SCI Daniele	70462
Conventum	70424	SPL Gestion	70427
Divin S.A.	70428	Subsea 7 S.A.	70424
EDB Investments S.C.A.	70464	Sunares	70421
Euro F.D. Holdings S.A.	70420	Timberland, SICAV	70429
FDH Patrimoine	70426	UMEA Consulting	70436
Foncier & Participations S.A.	70420	Uni-Global	70428
Fuchs Calypso Select	70422	Verim S.A.	70456
Gef Real Estate Holding	70428	Vintage Holdings S.à r.l.	70435
Goyaz S.A.	70420	Violas Ferreira Financial S.A.	70423
Green Bear S.A.	70423	Vittheo Immobilière, s.à r.l.	70460
G-Six-G, SA SPF	70434	VRWAY Communication S.A.	70425
Hallencia Holding-SPF	70421	Waldimmo S.A.	70462
Halysa S.A.	70436	WATAMAR & Cie S.A.	70464
Hottinger International Fund	70423	Waterways Islands Consulting Invest- ments	70463
Humboldt Multi Invest C SICAV	70419	W & Cie S.A.	70461

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

Le quorum légal n'ayant pas été atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 8 mai 2012, les Actionnaires sont, par les présentes, convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2012, à 11h00 (CET) au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Amendement, avec prise d'effet le 29 juin 2012, de l'article 8 des Statuts par l'ajout d'un sixième paragraphe rédigé comme suit : « Si, lors de tout jour d'Evaluation, les demandes de rachat en application du présent article et les demandes de conversion en application de l'article 9 ci-après portent sur le nombre total d'actions émises de l'une ou de l'ensemble des catégories d'actions des Compartiments, le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) pourra être retardé afin de prendre en compte les frais liés à la clôture de ladite (desdites) catégorie(s) d'actions et/ou dudit (desdits) Compartiments. »
2. Amendement, avec prise d'effet le 29 juin 2012, du deuxième paragraphe de l'article 11 des Statuts afin d'augmenter l'ajustement maximal de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment de 1 % à 2 %, de telle sorte que ce paragraphe soit rédigé comme suit : « Cet ajustement ne dépassera pas 2 % de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment concerné au Jour d'Evaluation en question. »
3. Amendement, avec prise d'effet le 29 juin 2012, de l'article 24 des Statuts rédigé à partir du cinquième paragraphe, comme suit : « Le conseil d'administration peut décider de procéder à la fusion (au sens de la Loi de 2010) des actifs de la Société ou de tout Compartiment avec ceux (i) d'un autre Compartiment existant de la Société ou d'un compartiment d'un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (le « Nouveau Compartiment ») ou (ii) d'un autre OPCVM luxembourgeois ou étranger (le « Nouveau Fonds »), et de désigner les actions de la Société ou du Compartiment concerné comme des actions du Nouveau Fonds ou du Nouveau Compartiment. Le conseil d'administration dispose du pouvoir de fixer ou d'approuver la date d'effet de la fusion. Ladite fusion sera soumise aux conditions et procédures imposées par la Loi de 2010, particulièrement celles concernant le projet de traité de fusion à établir par le conseil d'administration et les informations à fournir aux Actionnaires.
Les Actionnaires peuvent également décider de procéder à une fusion (au sens de la Loi de 2010) des actifs et des dettes de la Société ou d'un Compartiment avec les actifs d'un Nouveau Compartiment ou d'un Nouveau Fonds. L'approbation d'une telle fusion et de sa date d'effet nécessitent des résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société ou du Compartiment concerné, sans exigence de quorum et adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.
Lorsque la Société (ou l'un quelconque de ses Compartiments, le cas échéant) est l'entité absorbée, laquelle cesse donc d'exister, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (ou du Compartiment concerné, le cas échéant) doit arrêter la date d'effet de la fusion, et ce, que la fusion ait été initiée par le conseil d'administration ou par les Actionnaires. Ladite assemblée générale est soumise aux exigences de quorum et de majorité de l'article 30 ci-après.
Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la valeur nette d'inventaire d'une catégorie d'actions d'un Compartiment a diminué jusqu'à atteindre, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par les administrateurs comme étant le montant minimal de cette catégorie d'actions nécessaire pour être gérée d'une manière économiquement efficace, ou pour des raisons de rationalisation économique, les administrateurs peuvent décider de modifier les droits attachés à toute catégorie d'actions afin de les inclure dans une autre catégorie d'actions et de désigner les actions de la catégorie concernée comme des actions d'une autre catégorie. Cette décision des administrateurs entraînera le droit pour les actionnaires concernés de demander le rachat de leurs actions sans frais ou, si possible, la conversion de leurs actions en actions d'autres catégories au sein du même Compartiment ou en actions de la même catégorie, ou d'une autre catégorie d'un autre Compartiment, tel que décrit dans les documents commerciaux relatifs aux actions. »
4. Avec prise d'effet le 29 juin 2012, l'adresse du siège social de la Société sera la suivante : " 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg. »

L'Assemblée Générale Extraordinaire sera valablement constituée et délibérera valablement sur les points de l'ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées.

Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés.

Tout actionnaire peut assister et voter à l'assemblée générale ou se faire représenter par une personne de son choix qui y assistera et votera en son nom. Cette personne ne doit pas nécessairement être membre de la Société. Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale, veuillez renvoyer le formulaire de procuration dûment signé et daté, à l'attention de Mara Marangelli, à l'adresse suivante : J.P. Morgan Bank (Luxembourg) S.A., Company Administration Department, European Bank & Business Center, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxem-

bourg, avant le 28 juin 2012, à 17h00 (CET). Les formulaires de procuration peuvent être obtenus auprès du siège de la Société.

Référence de publication: 2012042825/63.

Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 29 juin 2012 à 14:30 heures (l'«Assemblée») afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, le prospectus a également été refondu afin d'être conforme aux dispositions de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Référence de publication: 2012061097/755/27.

Humboldt Multi Invest C SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.207.

Eine für den 18. April 2012 einberufene außerordentliche Generalversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft, welche über die Neufassung der Satzung der Gesellschaft abstimmen sollte, konnte die hierfür erforderliche Beschlussfähigkeit nicht erreichen. Sie werden daher erneut zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der Gesellschaft eingeladen (die Generalversammlung), die am 29.06.2012 um 15 Uhr, in L-1855 Luxemburg, 33 Avenue J.F.Kennedy abgehalten wird, um über die Punkte der folgenden Tagesordnung abzustimmen:

Tagesordnung:

- Beschluss über die Neufassung der Satzung der Gesellschaft..

Der Text der neugefassten Satzung wird Ihnen auf Anfrage unter www.humboldt-multi-invest.de kostenfrei zur Verfügung gestellt.

Beschlussfähigkeit

Zur ordnungsgemäßen Abstimmung über die Tagesordnung ist kein Quorum erforderlich. Die Annahme dieses Beschlusses erfordert eine Zwei-Drittel-Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Soweit keine Stimme für eine auf der Generalversammlung anwesende Aktie abgegeben wird oder soweit Stimmenthaltungen oder ungültige Stimmen vorliegen, werden diese nicht berücksichtigt und nicht als abgegebene Stimmen gewertet.

Teilnahme

Die Anteilhaber der Gesellschaft können an der Generalversammlung persönlich teilnehmen oder sich durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen. Die Übersendung einer ausgefertigten Vollmacht schließt Anteilhaber nicht von der Teilnahme an und der Stimmabgabe auf der Generalversammlung aus, sollten diese sich für eine persönliche Teilnahme entscheiden.

Anteilinhaber, die nicht persönlich an der Generalversammlung teilnehmen können, werden gebeten eine entsprechende Vollmacht zu Händen von Frau Nagadowski bis spätestens am 22.06.2012, zu schicken:

* wenn möglich vorab per Fax unter +352 2460 3331; und

* in jedem Fall im Original per Post an den Sitz der Gesellschaft.

Vollmachten, die nach dem oben genannten Datum am Gesellschaftssitz eingehen, können nicht mehr berücksichtigt werden.

Für den Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012059858/755/33.

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 5.322.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse suivante, 40, Rangwee L-2412 LUXEMBOURG, le jeudi 28 juin 2012 à 17 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2011 ; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations.
5. Divers.

Prière de se conformer à l'article 21 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012051800/18.

Goyaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 67.872.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2012 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012058593/10/18.

Euro F.D. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 57.475.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2012 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;

2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012059204/10/18.

Hallencia Holding-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.810.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Actionnaires qui aura lieu le **lundi 25 juin 2012** à 13.30 heures à Luxembourg, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
2. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2011 et du compte de profits et pertes y relatifs; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
4. Divers.

Le conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012059877/34/18.

Sunares, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.745.

Mitteilung darüber, dass die

AUßERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am **29. Juni 2012** um 11:00 Uhr in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, Großherzogtum Luxemburg, mit folgender Tagesordnung, abgehalten wird. Da auf der ordentlichen Generalversammlung am 20. April 2012 das erforderliche Anwesenheitsquorum zu dem nachfolgenden Tagesordnungspunkt nicht erreicht wurde.

Tagesordnung:

1. Aufgrund der Umsetzung der Richtlinie 2009/65/EG wird die Satzung an das Gesetz vom 17. Dezember 2010 angepasst.
Des Weiteren werden in der Satzung Änderungen und Aktualisierungen vorgenommen:
- Abänderung von Artikel 5, 7, 18, 22 und 24 der Satzung.
- Aktualisierung von Artikel 4, 8, 11, 17, 21, 27 und 32 der Satzung.
Ein Entwurf der neuen Satzung ist bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes.

Bei dieser außerordentlichen Generalversammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich. Beschlüsse müssen jedoch zu ihrer Wirksamkeit mit einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst werden.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 22. Juni 2012 am Gesellschaftssitz, bei der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) SA, Luxemburg hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012060469/755/26.

CIC CH Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.914.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 29 juin 2012 à 16.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination sociale de la SICAV en «CIC CH»;
- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE;
- Refonte des statuts de la SICAV;
- Changement de la langue officielle de la SICAV du français vers l'allemand.

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (+352/49.924.2501 / ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, le prospectus a également été refondu afin d'être conforme aux dispositions de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Référence de publication: 2012061098/755/25.

Fuchs Calypso Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 29 juin 2012 à 16.30 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de la dénomination sociale de la SICAV en ISATIS INVESTMENT
- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Modification conséquente de l'objet social de la SICAV, comme suit:
La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres avoirs autorisés par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif («Loi de 2010»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Partie I de la Loi de 2010.
- Modification subséquente des statuts de la SICAV et refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, la politique d'investissement des différents compartiments de la SICAV ainsi que les restrictions d'investissement seront adaptées afin d'être conformes aux dispositions prévues de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Référence de publication: 2012061102/755/32.

Hottinger International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.050.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 29 juin 2012 à 12.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.l.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, la politique d'investissement des différents compartiments de la SICAV ainsi que les restrictions d'investissement seront adaptées afin d'être conformes aux dispositions prévues de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Référence de publication: 2012061103/755/24.

Violas Ferreira Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054763/9.

(120076192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2012 à 15.00 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.
2. Affectation du bénéfice de l'exercice d'un montant de 1.870.306,35 EUR au 31 décembre 2011.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2011.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée.
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Claude DELAHAYE.
6. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, en abrégé CLERC.
7. Discussion sur l'attribution de jetons de présence d'un montant annuel de 15.000,00 EUR par administrateur de catégorie A et d'un montant annuel de 5.000,00 EUR par administrateur de catégorie B.
8. Fixation du nombre d'administrateurs à cinq et nomination de Monsieur Angelo ZITO comme nouvel administrateur de catégorie A.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, qu'il soit actionnaire ou non, une action donnant droit à une voix, pour autant que la qualité d'actionnaire soit justifiée.

Les représentations ou votes par procuration ne pourront être pris en compte que si les pouvoirs sont parvenus au siège social de la société au plus tard la veille de la date de l'assemblée générale ordinaire, accompagnés des justificatifs originaux de la qualité d'actionnaire (titre au porteur, certificat d'inscription nominative).

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012062846/1429/30.

Conventum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.125.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 29 juin 2012 à 11:30 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2012061099/755/23.

Subsea 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of Subsea 7 S.A. (the "Company"), RCS Luxembourg N° B 43172 having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, will be held at its registered office on *June 22, 2012* at 3:00 pm (local time) for the following purposes:

Agenda:

1. To consider (i) the management reports of the Board of Directors of the Company in respect of the unconsolidated and consolidated financial statements of the Company and (ii) the reports of Deloitte S.A., Luxembourg, authorised statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") on the unconsolidated financial statements and the consolidated financial statements of the Company, for the fiscal year ended December 31, 2011, as published on March 23, 2012 and as are available on the Company's website at: www.subsea7.com
2. To approve the unconsolidated financial statements of the Company for the fiscal year ended December 31, 2011, as published on March 23, 2012 and as are available on the Company's website at: www.subsea7.com
3. To approve the consolidated financial statements of the Company for the fiscal year ended December 31, 2011, as published on March 23, 2012 and as are available on the Company's website at: www.subsea7.com
4. To approve the allocation of results including the payment of a dividend of the Company for the fiscal year ended December 31, 2011, as recommended by the Board of Directors of the Company, namely a dividend of \$0.60 per Common Share, payable on July 5, 2012 to Shareholders (and on July 10, 2012 to holders of ADSs) of record as of June 28, 2012.
5. To discharge the Directors of the Company in respect of the proper performance of their duties for the fiscal year ended December 31, 2011.

6. To elect Deloitte S.A., Luxembourg as authorised statutory auditor ("réviseur d'entreprise agréée") to audit the unconsolidated and consolidated financial statements of the Company, for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders.
7. To re-elect Mr. Kristian Siem as a Director of the Company to hold office until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2014 or until his successor has been duly elected.
8. To re-elect Sir Peter Mason, KBE FREng as an Independent Director of the Company to hold office until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2014 or until his successor has been duly elected.
9. To re-elect Mr. Jean Cahuzac as a Director of the Company to hold office until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2014 or until his successor has been duly elected.
10. To re-elect Mr. Robert Long as an Independent Director of the Company to hold office until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2014 or until his successor has been duly elected.
11. To ratify the appointment on 15 March 2012 by the Board of Directors of Mr. Eystein Eriksrud as a Director of the Company in replacement of Mr. Mel Fitzgerald and to re-elect Mr. Eystein Eriksrud as a Director of the Company to hold office until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2014 or until his successor has been duly elected.
12. To approve the payment (subject to the conditions set out below) of an extraordinary dividend payable in kind by the allocation of shares in VERIPOS Inc., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands with the holding of ten Common Shares in the Company entitling to one share in VERIPOS Inc., with fractional entitlements being rounded downwards without compensation to the nearest full number of VERIPOS Inc. shares, and the delegation to the Board of Directors to take all steps necessary or useful in connection with such distribution, including the determination of payment dates to Shareholders of record as of 28 June 2012.

To assure their representation at the Annual General Meeting, shareholders are hereby requested to fill in, sign, date and return the Proxy Card in the return envelope provided for such purpose. The deadline for submission of votes of American Depositary Receipt holders is June 13, 2012 and for holders of Common Shares is so as to arrive at the registered office by June 15, 2012.

The giving of such Proxy will not affect the right of the shareholders to revoke such Proxy or vote in person should you later decide to attend the meeting.

The convening notice with its appendix are available on the Company's website at: www.subsea7.com

May 25, 2012.

Mr. Kristian Siem
Chairman

Référence de publication: 2012063493/795/58.

VRWAY Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

Les actionnaires de la société VRWAY COMMUNICATION S.A. sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2012* à 14.00 heures, à CERCLE MUNSTER, sis au 5/7 rue Munster à L-2160 Luxembourg, afin de discuter et délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2011;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2011;
3. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2011;
4. Approbation des comptes statutaires et affectation du résultat de l'exercice 2011;
5. Nominations statutaires;
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises;
7. Divers.

Ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale dans le respect des dispositions de l'article 17.10 des statuts de la société, les détenteurs de droits de vote, autorisés par le certificat délivré par l'intermédiaire auprès duquel les actions sont détenues en conformité du régime de gestion des actions dématérialisées, ayant présenté au moins deux jours ouvrables avant la date fixée de l'Assemblée ledit certificat et informé la société conformément à la législation applicable.

Le capital social souscrit et libéré intégralement est de EUR 14.435.486,00 divisé en 14.435.486 actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune. A la date de ce jour, la société détient 54.000 actions propres.

En respect des lois applicables, les documents relatifs aux points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale seront tenus au siège social de la société ainsi qu'auprès de la "Borsa Italiana S.p.A.". Ces documents seront également disponibles sur le site de la société à l'adresse www.vrway.com dans le délai prévu.

Référence de publication: 2012064204/687/27.

Mercurion Asia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.708.

Shareholders of Mercurion Asia Fund (hereafter "the Company") are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on *June 21, 2012* at 11:00 a.m. (Luxembourg time), in order to deliberate upon the following resolutions of the agenda:

Agenda:

1. To decide upon the liquidation of the Company;
2. To appoint Deloitte Tax & Consulting, represented by Mr. Michael JJ Martin as liquidator (the "Liquidator") and to determine the Liquidator's powers.

In order for the meeting to validly deliberate on the resolutions of the agenda, a quorum of 50% of the shares of the Company in issue is required and the passing of resolution 1 requires the consent of a majority of 2/3 of the votes represented at the meeting. The passing of resolution 2 requires the consent of a simple majority of the votes represented at the meeting.

If the quorum is not reached a second meeting will be convened to resolve on the same agenda. There is no quorum required for this reconvened meeting and resolutions will be passed subject to the same majority as specified in the preceding paragraph.

As resolved in the circular resolution of the board of directors of the Company of May 29, 2012 (the "Circular Resolution"), shareholders are informed that:

- Final redemption requests will be accepted up to 5:00 p.m. (Luxembourg time) the Luxembourg bank business day preceding the date of the extraordinary general meeting of shareholders that will decide on the liquidation of the Company,

- The costs incurred in relation to the liquidation of the Company will be borne by the Company, provisions relating to liquidation fees have been accrued in the NAV per share dated May 30, 2012.

- The valuation of the NAV per share will be suspended from the date of the extraordinary general meeting of shareholders that will resolve on the liquidation of the Company.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Proxy Forms are available at the registered office of the Company (Tel: +352 2605 4518 / Fax: +352 2460 3331).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012063901/755/34.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.998.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le *29 juin 2012* à 14.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, le prospectus a également été refondu afin d'être conforme aux dispositions de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Référence de publication: 2012061101/755/23.

REYL (Lux) GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.383.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 29 juin 2012 à 15:30 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, le prospectus a également été refondu afin d'être conforme aux dispositions de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Référence de publication: 2012061111/755/23.

SPL Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.431.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 29 juin 2012 à 15:00 heures (l'Assemblée) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, le prospectus a également été refondu afin d'être conforme aux dispositions de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Référence de publication: 2012061112/755/24.

Uni-Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 38.908.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 29 juin 2012 à 11.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Dans le cadre de cette adaptation des statuts, le prospectus a été refondu afin d'être conforme aux dispositions prévues de la loi précitée du 17 décembre 2010. Les actionnaires sont invités à se référer au projet de prospectus d'émission disponible auprès du siège social de la SICAV ou d'une agence de la Banque de Luxembourg.

Référence de publication: 2012061114/755/23.

Divin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 135.077.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mercredi, 20 juin 2012, à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2011 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Elections statutaires
5. Divers

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

Référence de publication: 2012061654/7759/20.

Gef Real Estate Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 21.066.

In accordance with article 10 of the statutes, the Board of Directors convenes the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on June 22, 2012 at 11.30 a.m. at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and the Commissaire for the accounting year ended December 31, 2011;

2. Presentation and approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2011;
3. Allocation of the results;
4. Discharge of the Board of Directors and the Commissaire for the accounting year ended December 31, 2011;
5. Election of the Directors and the Commissaire;
6. Miscellaneous.

Référence de publication: 2012062332/581/18.

Timberland, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 161.772.

Die Aktionäre der Timberland, SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Donnerstag, dem 21. Juni 2012, um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingeladen.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates
2. Bericht des Abschlussprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Rumpfgeschäftsjahr
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Entlastung und Neuwahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
6. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 18. Juni 2012 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht kein Quorum für die Generalversammlung. Die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012061709/24.

MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.726,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of February,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP III Investment S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543, incorporated by a notarial deed enacted on 6 July 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1828 of 7 September 2010 and lastly amended by a notarial deed enacted on 20 December 2011, not yet published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman acts that:

I.- The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 60,726 (sixty thousand seven hundred twenty-six) shares of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Creation of a new class T shares;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 60,726 (sixty thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) to USD 75,726 (seventy-five thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) by the issue of 15,000 (fifteen thousand) new class T shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 248,680.14 (two hundred forty-eight thousand six hundred eighty United States Dollars fourteen Cents) to be allocated to the share premium account of the class T shares;
4. Subscription and payment by MCP-CMC III (Cayman) L.P. of the new class T shares under resolution 3. above by way of a contribution of in cash amounting to USD 263,680.14 (two hundred sixty-three thousand six hundred eighty United States Dollars fourteen Cents);
5. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to create a new class T shares (the "Class T Shares") to which a separate share premium account shall be assigned (the "Class T Share Premium").

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 15,000 (fifteen thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 60,726 (sixty thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) to USD 75,726 (seventy-five thousand seven hundred twenty-six United States Dollars) by the issuance of 15,000 (fifteen thousand new Class T Shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Class T Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 248,680.14 (two hundred forty-eight thousand six hundred eighty United States Dollars fourteen Cents) payable on the Class T Share Premium, the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to USD 263,680.14 (two hundred forty-eight thousand six hundred eighty United States Dollars fourteen Cents) (the "Contribution") to be made by its sole shareholder, being MCP-CMC III (Cayman) L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Mary Street, building Walker House, KY-KY1-9002 George Town, Cayman Islands (the "Contributor").

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Class T Shares together with the Class T Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Class T Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Class T Share Premium by the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution:

As a consequence of resolutions 3. and 4. above it is resolved to amend article 5 of the Company's current articles of association to read as follows:

Art. 5. Share Capital. The Company's share capital is fixed at USD 75,726 (seventy-five thousand seven hundred twenty-six United States Dollars), represented by 75,726 (seventy-five thousand seven hundred twenty-six) shares, in registered form, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up, consisting of: (i) 15,725 (fifteen thousand seven hundred twentyfive) ordinary shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares") and (ii) 60,001 (sixty thousand and one) redeemable shares, having a par value of

USD 1 (one United States Dollar) each (the “Redeemable Share”), distributed in the following classes of shares: a) 15,001 (fifteen thousand one) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class M Shares”), b) 15,000 (fifteen thousand) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the “Class P Shares”), c) 15,000 (fifteen thousand) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the “Class K Shares”) and, 15,000 (fifteen thousand) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) (the “Class T Shares”).

The Class M Shares, the Class P Shares, the Class K Shares and the Class T Shares are collectively referred as the “Classes of Redeemable Shares”, individually referred as a “Class of Redeemable Shares”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law or the Articles for amendment of the Articles.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand six hundred Euros (1,600.-EUR).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le huitième jour de février,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S’est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l’associé unique de «MCP III Investment S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2577, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.543, constituée par acte notarié du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1828 du 7 septembre 2010 et modifié la dernière fois par acte notarié du 20 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président élit comme secrétaire et l’assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d’acter que:

I.- L’associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu’il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 60.726 (soixante mille sept cent vingt-six) parts sociales de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l’ordre du jour, dont l’associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Création d’une nouvelle classe de Parts Sociales T;

3. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de 15.000 USD (quinze mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 60.726 USD (soixante mille sept cent vingt-six Dollars Américains) à 75.726 USD (soixante quinze mille sept cent vingt-six Dollars Américains) par l’émission de 15.000 (quinze mille) nouvelles parts sociales de classe T d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) moyennant le paiement d’une prime d’émission globale d’un montant de 248.680,14 USD (deux cent quarante-huit mille six cent quatre-vingts Dollars Américains quatorze Cents) qui sera allouée sur le compte de prime d’émission des parts sociales de classe T;

4. Souscription et paiement par MCP-CMC III (Cayman) L.P. des nouvelles parts sociales de classe T suivant la résolution 3. par un apport en numéraire d’un montant de 263.680,14 USD (deux cent soixante-trois mille six cent quatre-vingts Dollars Américains quatorze Cents);

5. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales T (les «Parts Sociales de Classe T») et d'assigner à ces Parts Sociales de Classe T un compte de prime d'émission spécifique (le «Compte de Prime d'Emission de Classe T»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.000 USD (quinze mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 60.726 USD (soixante mille sept cent vingt-six Dollars Américains) à un montant de 75.726 USD (soixante quinze mille sept cent vingt-six Dollars Américains) par l'émission de 15.000 (quinze mille) Parts Sociales de Classe T ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe T»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 248.680,14 USD (deux cent quarante-huit mille six cent quatre-vingts Dollars Américains quatorze Cents), payable sur le Compte de Prime d'Emission de Classe T, la totalité devant être entièrement libérée par voie d'apport en numéraire d'un montant de 263.680,14 USD (deux cent soixante-trois mille six cent quatre-vingts Dollars Américains quatorze Cents) (l'«Apport»), réalisé par MCP-CMC III (Cayman) L.P., un «exempted limited partnership», constituée suivant le droit des Îles Caïmans, ayant son siège social à Mary Street building Walker House, KY-KY19002 George Town, Îles Cayman (l'«Apporteur»).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales de Classe T, ensemble avec la Prime d'Emission de Classe T, par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de Classe T de la Société et de les libérer entièrement ensemble avec la Prime d'Emission de Classe T par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions 3. et 4. qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à 75.726 USD (soixante quinze mille sept cent vingt-six Dollars Américains), représentés par 75.726 (soixante quinze mille sept cent vingt-six) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, consistant en: (i) 15.725 (quinze mille sept cent vingt cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), et (ii) 60.001 (soixante mille une) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales Rachetables») réparties dans les classes de parts sociales suivantes: a) 15.001 (quinze mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe M»), b) 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe P»), c) 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe K») et d) 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe T»).

Les Parts Sociales de Classe M, les Parts Sociales de Classe P, les Parts Sociales de Classe K et les Parts Sociales de Classe T sont collectivement désignées par «Classes de Parts Sociales Rachetables», et individuellement par «Classe de Parts Sociales Rachetables».

Le montant du capital social de la Société peut-être augmenté ou réduit par la voie d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises par la Loi ou en matière de modification des Statuts.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille six cents Euros (1.600.-Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2012. Relation: LAC/2012/7370. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028746/204.

(120037189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage), Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.191.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 22. Juni 2012 um 11.00 Uhr, in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, mit folgender Tagesordnung stattfindet :

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Bericht des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2011
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012063489/534/17.

NFC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.079.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2012 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012063490/506/17.

Amuco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.159.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2012 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012063495/660/15.

IGLS Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 65.743.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 2012 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2011
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012063749/788/18.

G-Six-G, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.087.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 21 juin 2012 à 14 heures 30, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2011.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012064699/1004/18.

Vintage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vintage Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012054758/11.

(120076400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4801 Rodange, Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D..
R.C.S. Luxembourg B 149.779.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 14 décembre 2011

En date du 14 décembre 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Alida VAN LEEUWEN de son mandat de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 31 décembre 2011;
- de nommer Monsieur Ignacio José WALKER, né le 13 septembre 1976 à Buenos Aires, Argentine, ayant l'adresse suivante: 21, Van Montfoortlaan, 2596 SN Den Haag, Pays-Bas, en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 15 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée;
- de renouveler les mandats de Madame Susan C. MILLER et Madame Karyn RODRIGUEZ en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de surveillance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ignacio José WALKER
- Madame Susan C. MILLER
- Madame Karyn RODRIGUEZ

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Avery Dennison Investments Luxembourg V SCA

Signature

Référence de publication: 2012056127/24.

(120078788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Loseti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.629.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 avril 2012

1. Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Jacques CLAEYS ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France) le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
3. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France) le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LOSETI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012055210/19.

(120076842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Halysa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.777.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société du 20 avril 2012

*Cinquième résolution**Ratification du renouvellement du mandat de 2 Administrateurs*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Régis MEISTER et Jean-Patrick TRAN-PHAT. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

*Sixième résolution**Ratification du remplacement de Monsieur Yves CACCLIN par Monsieur Marc AUGIER en tant qu'Administrateur*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Yves CACCLIN en tant qu'Administrateur qui prendra effet à l'issue de cette Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme Monsieur Marc AUGIER, demeurant au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, qui l'accepte, et dont le mandat prendra effet à l'issue de cette Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

*Septième résolution**Ratification de la révocation du mandat du Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée Générale décide de révoquer rétroactivement Ernst & Young SA, demeurant au 7, Parc d'Activités Syrdall à L-5365 Münsbach, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

*Huitième résolution**Ratification de l'assignation du mandat de Réviseur d'Entreprises*

L'Assemblée Générale décide de nommer rétroactivement Ernst & Young, demeurant au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, à L-5365 Munsbach, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l. demeurant au 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

HALYSA S.A.

Jean-Patrick TRAN-PHAT / Marc AUGIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012057399/39.

(120079743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

UMEA Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 102.511.

—
L'an deux mille douze, le trois mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Guillaume LOPEZ, consultant, né à Oloron-Sainte-Marie (France), le 30 novembre 1976, demeurant à L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Uden,

ici représenté par Madame Géraldine LOPEZ, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "UMEA Consulting", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Uden, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102511, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1089 du 28 octobre 1089;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social comme suit:

"La Société a pour objet le commerce de matériel informatique, les conseils en informatique ainsi que le développement, la maintenance et la gestion de tous systèmes informatiques.

La Société a également, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La Société a en outre pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers uniquement pour son propre compte.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle. La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "UMEA Consulting", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet le commerce de matériel informatique, les conseils en informatique ainsi que le développement, la maintenance et la gestion de tous systèmes informatiques.

La Société a également, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société a en outre pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers uniquement pour son propre compte.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Troisième résolution

Décision est prise de modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés l'adresse de l'Associé Unique et gérant Monsieur Guillaume LOPEZ en L-2652 Luxembourg, 221, rue Albert Uden.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. LOPEZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2012. LAC/2012/20736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012054750/154.

(120076320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Captiva MPV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 71.750,00.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 122.001.

Extrait des principales décisions prises en date du 11 mai 2012 lors de l'assemblée générale ordinaire des associés

A l'unanimité, il a été décidé de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises agréé en place à savoir la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l..

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 et devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Captiva MPV S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla

Société à responsabilité limitée

Signature

Expert-Comptable

Référence de publication: 2012056209/20.

(120079086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Careland Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.699.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of the month of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Careland Guernsey Limited, a company incorporated under the laws of Guernsey with registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall be registered together with the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a société à responsabilité limitée named Careland Luxco 1 S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Careland Luxco 1 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, debt, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad (except in the United Kingdom).

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any entity or person the Company deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad (except in the United Kingdom).

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to nonshareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision

of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The sole manager or a majority of the board of managers, as applicable, shall at all times be tax resident in Luxembourg.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, as long as a majority (i.e. 50% or more) of the managers participating in the meeting are physically located outside of the United Kingdom. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Meetings of the board of managers shall not be located in the United Kingdom and any resolution to such effect shall be invalid.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication, provided a majority (i.e. 50% or more) of those managers participating in passing such resolutions are doing so from a physical location outside of the United Kingdom. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signatures of two managers or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two managers, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any two managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice. Meetings of the shareholders shall not be held in the United Kingdom and any resolution to such effect shall be invalid. At least 50% of the shareholders signing any written shareholders resolution must be physically located outside of the United Kingdom for such shareholders resolution to be valid.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party subscribed and entirely paid-up twelve thousand five hundred (12,500) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.500,-Eur.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Danielle alias Danièle Arendt-Michels, Manager, born on 9 January 1961 in Ettelbruck (Luxembourg), residing in L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette;
 - Chok Kien Lo alias Stewart Kam Cheong, Manager, born on 22 July 1962 in Port Louis (Mauritius), residing in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;
 - Eric Lie, Manager, born on 19 June 1981 in Sedan (France), residing in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois de mai.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

A comparu

Careland Guernsey Limited, une société constituée sous les lois de Guernesey avec siège social au Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WA, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée Careland Luxco 1 S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Careland Luxco 1 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, de dettes, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères (sauf au Royaume-Uni).

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) ou toute autre entité ou personne que la Société estime appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité de Schuttrange par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger (sauf au Royaume-Uni).

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s). Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment. Le gérant unique ou la majorité du conseil de gérance, le cas échéant, doit toujours être fiscalement résident au Luxembourg.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, tant que la majorité (50% ou plus) des gérants participant à la réunion se trouve physiquement à l'extérieur du Royaume-Uni. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou deux des membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir au Royaume-Uni et toute décision prise dans ces conditions est nulle.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à condition que la majorité des gérants (50% ou plus) participants à la prise de telles décisions se trouvent à l'extérieur du Royaume-Uni. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous les signatures de deux gérants ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux des gérants, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par deux des gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable. Les assemblées des associés ne peuvent être tenues au Royaume-Uni et toute décision prise dans ces conditions est nulle. Au moins 50% des associés signant la décision écrite des associés doivent se trouver physiquement à l'extérieur du Royaume-Uni pour qu'une telle résolution soit valide.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité

comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ 1.500.- Eur.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Danielle dite Danièle Arendt-Michels, gérant, née le 9 janvier 1961 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant à L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette;

- Chok Kien Lo dit Stewart Kam Cheong, gérant, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Mauritanie), demeurant à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

- Eric Lie, gérant, né le 19 juin 1981 à Sedan (France), demeurant à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Hoss, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2012. Relation: EAC/2012/6038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055551/407.

(120078371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

CCPEOF Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.650.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of April.

Before the undersigned, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Corbin Opportunity Fund, L.P., a limited partnership formed under the laws of Delaware, United States of America, having its office at 590 Madison Avenue, 31st floor, New York, New York 10022, United States of America, represented by its general partner, Corbin Capital Partners Management, LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, having its office at 590 Madison Avenue, 31st floor, New York, New York 10022, United States of America,

here represented by Christophe Boyer, attorney at law, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York City, United States of America.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "CCPEOF Luxembourg" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by

subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by two thousand five hundred (2,500) shares in registered form, having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the sole signature of the sole manager, or (iii) by the sole signature or by the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated either by one (1) class A manager and one (1) class B manager acting jointly, or by the sole manager, as the case may be, in accordance with article 8 of these Articles.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered

letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may be amended only with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2012.

Subscription and payment

Corbin Opportunity Fund, L.P., represented as stated above, subscribes for two thousand five hundred (2,500) shares in registered form, having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000),

The amount of twenty five thousand United States Dollars (USD 25,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Peter Dickinson, director, born in Nuneaton, United Kingdom on 1 March 1966, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, Luxembourg is appointed as A manager of the Company,

- Jonathan Herbert, director, born in Cardiff, United Kingdom on 19 October 1977, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, Luxembourg is appointed as A manager of the Company, and

- Anthony Anselmo, Chief Operating Officer, born in New York, NY, United States of America on 17 November 1955, with professional address at 590, Madison Avenue, New York, NY, United States of America is appointed as B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is located at 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le douzième jour d'avril.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Corbin Opportunity Fund, L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, dont le siège se situe à 590 Madison Avenue, 31^{ème} étage, New York, New York 10022, Etats-Unis, représenté par son general partner, Corbin Capital Partners Management, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège se situe à 590 Madison Avenue, 31^{ème} étage, New York, New York 10022, Etats-Unis,

représentée par Christophe Boyer, juriste, avec adresse professionnelle à 1820, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York City, Etats-Unis d'Amérique.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CCPEOF Luxembourg" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et, un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg. Le président du Conseil préside à toute réunion du Conseil.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par

(i) la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ou

(ii) par la seule signature du gérant unique, ou (iii) par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, agissant conjointement, conformément à l'article 8 des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Corbin Opportunity Fund, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000),

Le montant de vingt cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Peter Dickinson, directeur, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy à Luxembourg (Luxembourg) est nommé en qualité de gérant de classe A de la Société,
- Jonathan Herbert, directeur, né le 19 octobre 1977 à Cardiff (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy à Luxembourg (Luxembourg) est nommé en qualité de gérant de classe A de la Société, et
- Anthony Anselmo, directeur des opérations, né le 17 novembre 1955 à New York, Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique) et résidant professionnellement au 590, Madison Avenue, New York, Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique) est nommé en qualité de gérant de classe B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi à 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: C. BOYER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2012. Relation: LAC/2012/18317. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012054326/511.

(120076594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Verim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 50.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012054761/10.

(120076740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

**Hundred S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hundred).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.972.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of April.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Century, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.948 (the Sole Shareholder); here represented by Anne-Claire Wax, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder is the sole shareholder of Hundred, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on December 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 416 of February 16, 2012 (the Company), and the articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Henri Hellinckx, prenamed, dated December 14, 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 660 of March 13, 2012.

II. The Company's share capital is presently set at fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) divided into fifteen thousand (15,000) shares of one Pound Sterling (GBP 1) each.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to the name of the Company from "Hundred" to "Hundred S.à r.l.";
2. Amendment to article 4. of the Articles;
3. Amendment to article 11. of the Articles
4. Amendment to article 12. of the Articles;
5. Amendment to article 13. of the Articles; and
6. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, from "Hundred" into "Hundred S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4. of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "Hundred S.à r.l.".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11. of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholder(s) may for any reason affix seals on assets or documents of the Company".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12. of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) and up to three (3) class A managers (hereafter Class A Managers) and one (1) and up to three (3) class B manager (hereafter Class B Managers) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

In dealings with third parties, the manager(s) have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers may be dismissed at any time *ad nutum* (without any reason) by a resolution of the shareholders representing the majority of the voting rights.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 13. of the Articles, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 13.** The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Unless otherwise agreed by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company at least twice a year (or more frequently, as the board of managers may resolve from time to time) and may be called by any manager or whenever a key decision or document has to be made/executed by the Company.

Meetings of the board of managers must be convened on notice to be given by registered mail, fax or email of no less than three Business Days (being days (other than a Saturday or Sunday) on which the banks in the City of London, United Kingdom, and in Luxembourg are open for business), together with an agenda identifying in reasonable detail matters to be discussed by the board of managers at the meeting. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any relevant documents shall be distributed in advance of the meeting to the members of the board of managers so as to ensure that they are received at least one Business Day prior to the date fixed for the meeting or otherwise as agreed and copies of the minutes of each meeting shall be circulated within five Business Days of the meeting for execution to the members of the board of managers who attended the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the unanimity of the managers present or represented at the relevant meeting.

Each Manager may waive notice of any meeting either prospectively or retrospectively (in respect of himself or any of his appointed proxies only).

If a quorum is not present within half an hour from the time set for a meeting of the board of managers or if during the meeting a quorum ceases to be present, the meeting shall be adjourned by the managers present to a date and time not less than 7 Business Days after the date set for the meeting at the same place. If at that adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time set for the meeting or if during the meeting a quorum ceases to be present, the meeting shall be dissolved.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.”

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am vierundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxembourg.

SIND ERSCIENEN:

Century, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 11-13, boulevard de la Foire, L1528 Luxemburg, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 165.948 eingetragen (Der Alleinige Gesellschafter),

hier vertreten durch Anne-Claire Wax, Avocat à la Cour, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die oben genannte Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Der Alleinige Gesellschafter ersucht den unterzeichneten Notar, folgendes festzuhalten:

I. Der Alleinige Gesellschafter ist der Der Alleinige Gesellschafter von Hundred, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) (die Gesellschaft), gegründet am 5. Dezember 2011 gemäß Urkunde von Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 416 vom 16. Februar 2012. Die Gesellschaftssatzung (die Satzung) wurde zuletzt gemäß Urkunde von Maître Henri Hellinckx, vorbenannt, am 14. Dezember 2011 geändert und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 660 vom 13. März 2012.

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zurzeit fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000,-), aufgeteilt in fünfzehntausend (15.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem Britischen Pfund (GBP 1,-) pro Anteil.

III. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft von „Hundred“ in „Hundred S.à r.l.“;
2. Änderung in Artikel 4 der Satzung;
3. Änderung in Artikel 11 der Satzung;
4. Änderung in Artikel 12 der Satzung;
5. Änderung in Artikel 13 der Satzung;
6. Verschiedenes.

Als dann hat der Erschienene, vertreten durch ihre Bevollmächtigte, den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu fassen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Namen der Gesellschaft von "Hundred" in „Hundred S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung wie folgt zu ändern:

“ **Art. 4.** Die Gesellschaft besteht unter der Bezeichnung "Hundred S.à r.l.".

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 11 der Satzung wie folgt zu ändern:

“ **Art. 11.** Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen“.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 12 der Satzung wie folgt zu ändern:

“ **Art. 12.** Die Gesellschaft wird von einem Vorstand, des aus mindestens einem (1) und bis drei (3) A-Klasse Geschäftsführern und einem (1) und bis drei (3) B-Klasse Geschäftsführern geführt, die von dem/den Gesellschafter/n bestimmt werden. Der/Die Geschäftsführer muss/müssen kein/e Gesellschafter sein.

Dritten gegenüber ist der/sind die Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der/Die Geschäftsführer werden vom alleinigen Gesellschafter oder von den Gesellschaftern bei der Hauptversammlung ernannt. Die Gesellschafter oder der alleinige Gesellschafter bestimmen auch die Dauer ihres Mandats.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber ausschließlich durch die gemeinsame Unterschrift mindestens eines (1) A Klasse und eines (1) B-Klasse Geschäftsführers oder, gegebenenfalls, durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift jeder Person, der einer solche Unterschriftsvollmacht erteilt wurde, vertreten.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 13 der Satzung wie folgt zu ändern:

“ **Art. 13.** Die Gesellschaft wird von einem Vorstand geleitet, der aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen kann. Sie kann zudem einen Sekretär bestellen, der selbst kein Geschäftsführer sein muss, welcher für die Protokolle der Vorstandssitzungen zuständig ist. Der Vorstandsvorsitzende sollte allen Sitzungen

vorstehen. In Abwesenheit des Vorstandsvorsitzenden kann der Vorstand einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden durch Mehrheitswahl der an der Versammlung Anwesenden ernennen.

Soweit nicht durch einen (1) A-Klasse Geschäftsführer und einen (1) B-Klasse Geschäftsführer bestimmt, sollten die Vorstandssitzungen mindestens zwei Mal pro Jahr (bzw. öfter, da der Vorstand von Zeit zu Zeit aufgelöst werden kann) am eingetragenen Sitz der Gesellschaft stattfinden und können von jedem Geschäftsführer oder immer wenn eine Schlüsselentscheidung getroffen oder ein Dokument von der Gesellschaft ausgestellt werden muss, einberufen werden.

Vorstandssitzungen müssen, zusammen mit der Tagesordnung, die in angemessener Ausführlichkeit die Themen der Sitzung darlegt, fristgerecht per Einschreiben, Fax oder Email mit einer Frist von nicht weniger als drei Geschäftstagen (d.h. Tage (nicht Samstag oder Sonntag), an denen Banken in London, Vereinigtes Königreich und in Luxemburg offen sind) einberufen werden. Eine spezielle Einberufung ist nicht nötig für eine Vorstandssitzung, deren Zeit und Ort in einem vorherigen Beschluss des Vorstandes verabschiedet wurde.

Alle relevanten Dokumente müssen vor der Sitzung an alle Mitglieder verteilt werden, sodass sichergestellt ist, dass sie zumindest einen Geschäftstag, bzw. wie vorher vereinbart, vor der Sitzung empfangen werde. Kopien jedes Sitzungsprotokolls werden innerhalb von fünf Geschäftstagen an alle Vorstandsmitglieder, die an der Sitzung teilgenommen haben, zur Erledigung verteilt.

Jeder Geschäftsführer darf für jede Sitzung einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht per Telegramm, Telex oder Fax erteilen. Ein Geschäftsführer darf mehr als einen seiner Kollegen vertreten. Die Stimme des Bevollmächtigten gilt als die Vollmacht des erteilenden Geschäftsführers.

Jeder Geschäftsführer kann jeder Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder ähnlicher Mittel, die es jedem Sitzungsmitglied erlauben, sich gegenseitig zu hören / verstehen, beiwohnen. Die Teilnahme durch eines dieser Mittel ist gleichbedeutend mit der persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Vorstand ist nur beschlussfähig die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend bzw. vertreten ist, einschließlich mindestens eines (1) A-Klasse Geschäftsführers und eines (1) B-Klasse Geschäftsführers. Beschlüsse des Vorstandes sind nur rechtsgültig durch die Einstimmigkeit der anwesenden bzw. die durch Vollmacht vertretenen Geschäftsführer.

Jeder Manager darf auf Bekanntmachung jeder Sitzung entweder im Voraus oder im Nachhinein verzichten (in Bezug auf seine eigene Person oder seiner/ihrer Bevollmächtigten).

Wenn nicht innerhalb einer halben Stunde vom Zeitpunkt der Sitzung eine beschlussfähige Mehrheit anwesend ist, bzw. während einer Sitzung keine beschlussfähige Mehrheit mehr anwesend ist, wird die Sitzung von den anwesenden Geschäftsführern auf ein Datum nicht weniger als sieben Geschäftstagen nach dem für die Sitzung angesetzten Datum am gleichen Ort vertagt. Wenn nicht innerhalb einer halben Stunde vom Zeitpunkt der vertagten Sitzung eine beschlussfähige Mehrheit anwesend ist, bzw. während dieser Sitzung keine beschlussfähige Mehrheit mehr anwesend ist, muss die Sitzung aufgelöst werden.

Einstimmige Beschlüsse des Vorstandes können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll. "

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der Erschienenen vorgelesen wurde, hat die Erschienene zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A.-C. WAX und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2012. Relation: LAC/2012/19984. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 14. Mai 2012.

Référence de publication: 2012058291/206.

(120081436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Vitheo Immobilière, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 6, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 100.530.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2012054765/13.

(120076685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Cevip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.567.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2012: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary and Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n°IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour CEVIP S.A.

Référence de publication: 2012056242/32.

(120079569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

W & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.966.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration prise en date du 2 mai 2012 que le siège social de la Société actuellement situé au 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg est transféré à l'adresse suivante:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Par conséquent, M. Franz Bondy et WATAMAR & Cie S.A., administrateurs de la Société, ont pour adresse professionnelle:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054767/15.

(120076144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Waldimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange.
R.C.S. Luxembourg B 125.461.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 8 mai 2012:

- reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Michal Wittmann pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017;
- reconduction du mandat d'administrateur de Madame Iva Mrazkova pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017;
- reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Roman Marcinowski pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017;
- reconduction du mandat de commissaire aux comptes d'Auditas S.A. pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054769/17.

(120075680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Alpinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 122.465.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Mars 2012 à 15 H

La Société ALPINVEST SA a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur Unique pour une période de 6 années. Il s'agit donc de reconduire Mr Pierre BAUER, demeurant 9 Impasse du Pra d'Amont CH-1782 Lossy, au fonction d'administrateur unique. La date de l'expiration du mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes pour une période de six années. Il s'agit donc de reconduire Mr Alain MARCHAND, demeurant 27 b Rue de Vallauris, F- 68 520 Burnhaupt Le Bas, au poste de commissaire aux comptes. La date de l'expiration du mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Dudelange, le 23/03/2012.

Mr Pierre BAUER / Mme C. SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012056137/22.

(120079103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

SCI Daniele, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg E 1.311.

—
L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Gaston Joseph WEIS, architecte, né le 14 juin 1932 à Differdange, demeurant à L-1840 Luxembourg, 11C, Boulevard Joseph II,

2) Madame Daniele Claudine Rose-Marie WEIS, sans état, née le 12 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant à L-1840 Luxembourg, 11C, Boulevard Joseph II,

ici représentée par Monsieur Gaston Joseph WEIS, préqualifié,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mars 2012.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les comparants 1) -2) sont les actuels associés de la société civile immobilière DANIELE SCI, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 272 du 20 avril 1999, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- Que suivant les dispositions de la cession de parts gratuite, consécutive à la constitution de la DANIELE SCI, Madame Liselotte KRUCHTEN, détenait l'usufruit, ensemble avec son époux Monsieur Gaston Joseph WEIS, préqualifié, et leur fille Madame Daniele Claudine Rose-Marie WEIS, la nue-propriété des parts d'intérêts cédées.

- Que Madame Liselotte KRUCHTEN, épouse de Monsieur Gaston Joseph WEIS, est décédée ab intestat le 13 novembre 2004 à Luxembourg.

- Que suivant les dispositions de la cession de parts gratuite susvisée, les époux WEISKRUCHTEN, déclaraient se réserver, respectivement le survivant d'eux, l'usufruit viager desdites parts d'intérêts, de sorte que la répartition actuelle est la suivante:

- Monsieur Gaston Joseph WEIS, préqualifié: mille (1.000) parts d'intérêts en usufruit

- Madame Daniele Claudine Rose-Marie WEIS, préqualifiée:

mille (1.000) parts d'intérêts en nue-propriété

TOTAL: mille (1.000) parts d'intérêts en pleine propriété

Assemblée générale

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale et ont pris unanimement la résolution unique suivante:

Résolution unique

Les associés décident de convertir le capital social en euros, de sorte que l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre vingt quatorze euros (247.894.-Eur), représenté par mille (1.000) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale. Les parts d'intérêts sont attribuées comme suit:

- Monsieur Gaston Joseph WEIS, préqualifié: mille (1.000) parts d'intérêts en usufruit

- Madame Daniele Claudine Rose-Marie WEIS, préqualifiée:

mille (1.000) parts d'intérêts en nue-propriété.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: G. J. WEIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mai 2012. Relation: LAC/2012/19997. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057315/57.

(120080215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Waterways Islands Consulting Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.361.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 20 décembre 2011 a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société, Comlux S.p.r.l et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, la société A3T S.A., avec siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158.687, avec effet immédiat et pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012054770/14.

(120075775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration prise en date du 2 mai 2012 que le siège social de la Société actuellement situé au 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg est transféré à l'adresse suivante:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Par conséquent, M. Franz Bondy, administrateur de la Société, a pour adresse professionnelle:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054771/14.

(120076148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Integra Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.088.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat du conseil d'administration et mon poste d'administrateur délégué de la société Integra Solutions S.A.

Bertrange, le 21 mars 2012.

Philippe ILLOUL.

Référence de publication: 2012059164/10.

(120081826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

EDB Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 156.207.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 janvier 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012059137/13.

(120081406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Anson Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 94.152.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n°649/12 rendu en date du 10 mai 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société à responsabilité limitée ANSON PARTNERS HOLDING S.à.r.l. dont le siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10 rue Mathias Hardt a été dénoncé en date du 31 mai 2006.

Pour extrait conforme

Maître Clément MARTINEZ

Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2012054814/14.

(120076568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.
